

NOTE DE PRISE DE POSITION

**ADOPTER LES NORMES IPSAS DE
COMPTABILITÉ D'EXÉCUTION POUR
RENFORCER LA TRANSPARENCE
BUDGÉTAIRE ET AMÉLIORER LA PRISE DE
DÉCISION**

Mars 2026

Problématique

Dans une grande partie de l'Afrique, les gouvernements continuent de prendre des décisions budgétaires à long terme en s'appuyant sur des informations financières à court terme. Les systèmes de comptabilité de caisse et de comptabilité de caisse modifiée permettent de surveiller la trésorerie et l'exécution du budget, mais ils ne fournissent pas une vue d'ensemble complète des actifs contrôlés par les gouvernements, des engagements déjà contractés ou des risques budgétaires qui s'accumulent en dehors du champ d'application de la comptabilité de caisse. Il en résulte une visibilité partielle, une reddition de comptes incomplète et une prise de décision affaiblie.

Les discussions menées lors de la conférence de l'AAAG de 2025 ont mis en évidence l'ampleur du défi : de nombreux gouvernements n'identifient pas, n'évaluent pas, n'enregistrent pas et ne déclarent pas de manière exhaustive les terrains publics, les bâtiments, les infrastructures, les baux, les obligations liées aux concessions de services, les retraites, les garanties et autres passifs significatifs. Sans cette visibilité, les gouvernements risquent de sous-estimer leurs obligations, de sous-évaluer le patrimoine public et d'affaiblir leur capacité à gérer stratégiquement leur patrimoine net.

Contexte et impact

La position de longue date de l'AAAG concernant l'adoption des normes IPSAS est que l'Afrique ne souffre pas seulement d'un manque d'ambition ; elle est également confrontée à un déficit important en matière de soutien à la mise en œuvre. Comme souligné dans la présentation donnée lors de la conférence, l'information en comptabilité d'exercice ne doit pas être considérée comme un simple exercice de conformité, mais comme un langage opérationnel stratégique pour la gestion des finances publiques. Elle permet aux gouvernements d'identifier et d'évaluer leurs actifs et passifs, d'établir des registres crédibles des immobilisations, de préparer des comptes à l'échelle de l'ensemble du gouvernement et de renforcer la prise de décision concernant l'utilisation des actifs, la gestion des passifs et les résultats en matière de prestation de services.

Les orientations officielles et techniques vont dans ce sens. La norme IPSAS 33 accorde aux nouveaux adoptants un allègement transitoire pouvant aller jusqu'à trois ans pour certains actifs et passifs, reconnaissant que la migration nécessite une mise en œuvre progressive et une préparation institutionnelle. Des rapports mondiaux récents de la Banque mondiale et de l'IFAC soulignent également que la comptabilité d'exercice est un facteur clé de la transparence budgétaire, d'une meilleure gestion budgétaire et d'une responsabilisation renforcée.

Pour l'Afrique, l'impact est stratégique. Les normes IPSAS de comptabilité d'exercice peuvent aider les gouvernements à passer d'un simple suivi de la trésorerie à une gestion de la situation budgétaire, des risques budgétaires, de la performance des actifs et de la viabilité à long terme. Elles fournissent également une base d'informations plus solide pour la gestion de la dette, la planification des investissements, la gestion des actifs publics et l'assurance d'audit.

Solutions politiques

Afin de traduire ce programme en résultats concrets en matière de réforme, l'AAAG propose d'exercer un rôle clair de plaidoyer politique et de leadership intellectuel à l'échelle continentale en défendant des priorités axées sur la mise en œuvre qui aident les pays membres à passer de l'adoption de la comptabilité d'exercice, en tant qu'ambition de reporting, à son utilisation en tant qu'instrument stratégique pour la visibilité budgétaire, la gestion de la valeur publique et la prestation de services résiliente, grâce aux interventions suivantes :

- 1) Mettre en place des registres complets des actifs et passifs publics. Les gouvernements devraient donner la priorité à l'identification, à la classification et à l'évaluation systématiques des terrains, des bâtiments, des infrastructures, des équipements, du patrimoine et des actifs biologiques, des baux, des obligations envers les employés, des garanties, des arriérés, des provisions et des engagements liés aux concessions de services. Ces registres doivent être mis à jour en continu et ne pas être considérés comme des exercices de réforme ponctuels.

- 2) Assurer la visibilité budgétaire à l'échelle de l'ensemble de l'administration. Les pays devraient évoluer progressivement vers des comptes audités à l'échelle de l'ensemble de l'administration qui regroupent, le cas échéant, l'administration centrale, les collectivités locales, les entités extrabudgétaires et les entreprises publiques contrôlées. La valeur nette devrait de plus en plus être considérée comme un indicateur budgétaire stratégique, au même titre que les indicateurs de dette et de déficit.
- 3) Utiliser les informations en comptabilité d'exercice pour optimiser la valeur publique. Les données en comptabilité d'exercice devraient étayer les décisions relatives à l'utilisation des actifs, aux opportunités de recettes non fiscales, à la gestion des créances, à la restructuration du passif, à la tarification des garanties et au calendrier de règlement des obligations. Les administrations ne doivent pas se contenter de la comptabilisation et du reporting ; elles doivent utiliser ces informations pour améliorer la performance budgétaire.
- 4) Harmoniser les systèmes, la législation et les directives de mise en œuvre. Les systèmes IFMIS, les modules de gestion de la dette, les registres d'actifs, la paie, les ressources humaines et les systèmes de reporting doivent être interopérables et configurés pour un reporting en comptabilité d'exercice. Parallèlement, les cadres juridiques et réglementaires devraient définir clairement les responsabilités, les étapes clés et les attentes en matière de reporting. Des lignes directrices pratiques de mise en œuvre, élaborées sous l'égide de l'AAAG, peuvent combler le fossé entre les normes et leur application au quotidien.
- 5) Relier la comptabilité d'exercice à la prestation de services et à la résilience climatique. Les comptes publics devraient de plus en plus mettre en lumière la manière dont les actifs et les passifs contribuent aux résultats des services et comment les risques climatiques affectent les bilans publics. Cela permet de repositionner la comptabilité, en la faisant passer d'une simple obligation de conformité à un outil de gestion stratégique des politiques.

Conclusion

Les normes IPSAS de comptabilité d'exercice s'apparentent avant tout à une infrastructure budgétaire stratégique. Elles permettent aux gouvernements de visualiser le coût réel des politiques publiques, l'état réel de la richesse publique et les implications futures des engagements actuels. Pour l'Afrique, la prochaine phase de la réforme doit passer de la sensibilisation aux normes à la mise en œuvre pratique, à l'harmonisation des systèmes et à l'utilisation concrète des informations comptables en régime de comptabilité d'exercice. L'AAAG est bien placée pour mener cette transition grâce à des lignes directrices pratiques, à l'apprentissage entre pairs et à la promotion des politiques, qui ancrent la réforme dans la prestation de services, la résilience et la responsabilité.

Appel à l'action

La priorité immédiate à l'échelle du continent est de passer de l'aspiration à la mise en œuvre : établir des registres, harmoniser les systèmes, publier des orientations pratiques, renforcer l'apprentissage entre pairs et utiliser les informations comptables selon la méthode de la comptabilité d'exercice comme un outil de gestion en temps réel plutôt que comme un simple exercice de reporting de fin d'exercice.

Références sélectionnées

- 1) Présentation lors de la conférence de l'AAAG : Tirer parti des normes IPSAS en comptabilité d'exercice pour gérer les actifs et les passifs publics (25 novembre 2025).
- 2) IPSASB, IPSAS 33 « Première adoption des normes IPSAS en comptabilité d'exercice » : <https://www.ipsasb.org/publications/ipsas-33-first-time-adoption-accrual-basis-ipsas-2>
- 3) Banque mondiale, Bonnes pratiques en matière d'information financière du secteur public et de transparence budgétaire ; Rapport mondial 2024 sur l'utilisation de la comptabilité d'exercice pour la gestion budgétaire : <https://cfrr.worldbank.org/sites/default/files/2025-05/Good%20Practices%20in%20Public%20Sector%20Financial%20Reporting%20and%20Fiscal%20Transparency.pdf>
- 4) Documents de l'IFAC consacrés au secteur public, traitant des voies de transition vers la comptabilité d'exercice et des avantages des informations établies selon ce principe : <https://www.ifac.org/publications/pathways-accrual>

L'ASSOCIATION AFRICAINE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX (AAAG)

Parcelle 488a, Lake Road | Kabulonga – Lusaka, Zambia | +260 958120115

info@aaag.africa | www.aaag.africa

Follow us on Social Media



AFRICAN ASSOCIATION OF
ACCOUNTANTS GENERAL

www.AAAG.AFRICA